

« Ambert Livradois Forez », Vers une intercommunalité de projet?



PREPARATION DE LA FUSION DE 7 EPCI DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT

Comité de pilotage : Jeudi 10 décembre 2015 – SIVOM d'Ambert



Vallée de l'Auvergne



Vers une méthodologie partagée?

NECESSITE DE SE CONNAITRE , DE CONNAITRE CE QUE FONT LES EPCI DE L'ARRONDISSEMENT, DE COMPRENDRE QUELS SONT LES CONTEXTES DE CHAQUE TERRITOIRE, METTRE EN PLACE UNE METHODOLOGIE COMMUNE.....MAIS TRES PEU DE TEMPS POUR SE CONCENTRER SUR L'ESSENTIEL

OBJECTIFS DU COPIL DU 10 DECEMBRE

Amender et valider la méthodologie

Donner un mandat clair (délibération) a chacun des directeurs des Epci pour s'investir dans le projet et travailler avec le soutien du copil.

METHODOLOGIE PROPOSEE

Elaborée lors des réunions et échanges entre Directeurs des EPCI regroupant les 7 EPCI et sur la base d'une approche comparative de méthodologie déjà mise en œuvre sur des projets de fusion.

Cette proposition de méthode est établie selon 5 temps différents. Il est évident que dans les faits les temps se chevaucheront. Néanmoins, il s'agit d'étapes importantes qui se succèdent les unes aux autres.

GOVERNANCE INTERNE

Comité de pilotage élus (7 présidents)

Groupe Directeurs : Chaque réunion du COPIL élus est précédée par des réunions des DG des 7 EPCI qui préparent les réunions en amont et mettent en place les décisions du Copil. La fréquence des réunions des techniciens des Epci est fixée à 1 réunion tous les 15j jusqu'au 1^{er} janvier 2017. La fréquence du comité de pilotage est fixée à 1 réunion par mois (Hors commission et groupe de travail).

Directeurs EPCI réunis le 12 octobre à Ambert, le 19 novembre 2015 à Cunlhat

Manon Guirimand (Pays de Cunlhat) - Olivier Gallo-Selva (Pays d'Ambert) - Marielle Giraud (Haut Livradois) – Florence Usannaz (Pays de Cunlhat) – Céline Bouteloup (Pays d'Olliergues) – Eleonore Melis (Livradois Porte d'Auvergne) – Louis-Jean Gouttefangeas (Pays d'Olliergues) – Johan Rougeron (Vallée de l'Ance) (Intégration du SIVOM ?)

TEMPS 0 : PRESENTATION DE LA REFORME : EXPLIQUER LA METHODOLOGIE LE CALENDRIER, L'AMBITION COMMUNE

DECEMBRE 2015 A JANVIER 2016

Chaque EPCI organise une ou plusieurs réunions d'informations pour présenter la démarche commune aux élus communautaires et municipaux. Chaque EPCI intègre la dimension arrondissement ou invitait un président d'EPCI voisin pour conserver la dimension du projet.

Chaque Président/Directeur informe le personnel de la démarche, du calendrier entrepris pour la réforme

Une réunion commune avec les services de l'Etat pourrait aussi signaler rapidement nos besoins avec que les services soient congestionnés.

TEMPS 1 : UN CHARTE DE DEVELOPPEMENT COMMUNE : VERS UN PROJET COMMUN, SIMPLE ET CONSENSUEL

NOVEMBRE 2015 A AVRIL 2016

Objectifs

- Définir le projet commun (Charte de territoire) sur la base des consensus (cf. présentation suivante)
- Apprendre à se connaître et à travailler ensemble
- Organiser le territoire au service du projet et éviter d'organiser le projet en fonction de l'existant
- S'impliquer dans la construction de la future intercommunalité, construire l'avenir

Pas de Bureau d'Etude dans cette phase, ils arrivent ensuite...

Canevas global de la réflexion

- D'après le projet de charte, définir collectivement :
- les compétences communes
- les compétences à harmoniser sur tout le territoire
- les compétences non étendues sur tout le territoire (territorialisation de certaines compétences, partage avec d'autres structures, d'autres communes)
- les compétences non reprises (négociation avec les communes, les syndicats...etc.)
- les compétences qui posent questions et nécessitent des études complémentaires (rédaction des cahiers des charges pour les études complémentaires)

TEMPS 1 : UN CHARTE DE DEVELOPPEMENT COMMUNE : VERS UN PROJET COMMUN, SIMPLE ET CONSENSUEL

Organisation

Comité de pilotage décide des orientations. Le groupe de Directeurs anime et préparent les réunions du comité de pilotage.

A l'issu de cette phase les dossiers sont distribués aux Présidents des Epci, et chaque directeur est désigné pour suivre les réflexions et études complémentaires. Ouverture des groupes au Vp en fonction de leurs délégations.

Un moment médiatique fort : « Le territoire nous regarde, soyons à la hauteur ! »

Mars 2016 : Signature officielle de la Charte de Territoire pour fédérer en présence de toutes les forces vives (élus, agents, société civile, partenaires institutionnel, Préfet) et communiquer sur la dynamique positive de la fusion.

Timing politique à définir.... (Lien SDCl et informations des Conseils municipaux à préciser)

TEMPS 2 : LE TEMPS DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

DECEMBRE 2015 A JUIN 2016

Le timing serré impose de poser des questions précises pour avoir des réponses précises. Une fois les dénominateurs communs identifiés, les points de divergence relevés c'est le temps des études d'impact et des études prospectives. Plusieurs cabinets sont désignés en fonction de leurs spécificités. (5 à 7 cabinets + services états + partenaires)

Objectifs : TRAVAILLER LES OUTILS AU SERVICE DU PROJET

finaliser les statuts (= outils juridiques)

définir le contour financier du nouvel ensemble (= outils financiers)

définir le contour organisationnel du nouvel ensemble (= outils managérial)

Les études incontournables :

Schéma d'organisation territorial (Gouvernance, Commissions, établissements publics ...etc.)

Etablir le calendrier des compétences

Organisation fonctionnelle des services : définition d'un organigramme **en fonction du projet** après une phase de consultation individuelle et collective des agents

Evaluation des ressources, charges et fiscalité en fonction du projet et des compétences

Etudes spécifiques sur les compétences optionnelles ou facultatives qui nécessitent des investigations supplémentaires

Mission spécifique : Siège de l'intercommunalité et organisation spatiale des services (services délocalisés)

Pacte Financier et Fiscal (DSC-AC-FDC-Transfert de charges)

TEMPS 2 : LE TEMPS DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Organisation :

Le binôme Président/Directeur suit un domaine spécifique avec le ou les cabinets dédiés. **Une enveloppe étude est inscrite au budget 2016 pour chacun des EPCI.** (100 000€ dont 60 000€ de DETR – 1,4€/hab) Les vices présidents dédiés aux problématiques travaillent dans ces groupes spécifiques. Un Binôme coordination assume la synthèse des études et la présentation au comité de pilotage.

Communication :

Une présentation du contour des statuts/moyens/organisation est faite **aux conseils communautaires et municipaux, ainsi qu'aux personnels**

DETR 2016

FICHE N°9

ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS POUR LES REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les communautés de communes à fiscalité propre peuvent faire réaliser des études pour les accompagner dans leurs demandes de fusion, regroupement ou extension

Montant de l'étude plafonné à 50 000 €

- Taux :

40 % pour une fusion simple entre deux communautés de communes

50 % pour le regroupement de trois communautés de communes

60 % au-delà de trois

Une seule demande doit être présentée par regroupement, d'un commun accord entre les différents EPCL.

TEMPS 3 : LE TEMPS DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

JUILLET A NOVEMBRE 2016

1er temps : Finalisation de l'organigramme

Objectif : Inciter les agents à être moteurs/acteurs du changement

Pour les cadres, les nouveaux services :

Appel à candidature en interne sur la base de l'organigramme

Candidatures des agents et Entretiens individuels par un comité associant élus, DGS, DRH, chef de services... etc.

Pour les services opérationnels : Ordures ménagères, Personnel Enfance-Jeunesse...etc.
Appel à candidature si possible et ou désignation par les DGA

Organisation :

Le binôme Président/Directeur suit un domaine spécifique avec le cabinet dédié le cas échéant. Les vices présidents délégués aux problématiques identifiées travaillent dans ces groupes spécifiques. Un Binôme coordination assume la synthèse des études et la présentation au comité de pilotage.

TEMPS 3 : LE TEMPS DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Missions complémentaires à externaliser :

Mission d'accompagnement au changement

Mission de gestion des conflits

Communication :

Une présentation de l'organisation est faite aux conseils communautaires et municipaux ainsi qu'aux personnels.

Réunion de présentation de la structure à la presse

TEMPS 4 : UN EPCI AU SERVICE DU TERRITOIRE DES SA CREATION

1^{er} Janvier 2017 : Création du nouvel EPCI

Janvier à mars 2017 : Mise en place des différentes décisions prises en 2016

Mars 2017 : Le nouvel Exécutif est opérationnel, il s'approprie le nouvel outil et propose d'associer la population sur un véritable **projet de territoire/politique** dans l'esprit de la charte de territoire. Un cabinet généraliste est recruté pour organiser la consultation.

PREPARER LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Parallèlement à tout cela, chaque collectivité prépare la fusion en anticipant sur :

- Personnel : vérification des fiches de postes des agents, vérification des plannings
- Budget : Consolider (Créer une cellule budget avec le responsable du service et les agents pressentis au sein du service)
- Etat de l'actif à jour
- Assurances et Contrats de Maintenance, d'approvisionnement
- Mise à plat des relations contractuelles (Communes, Etat, partenaires)
- Préparation des documents cadres (Règlement administratif et financier, Régime indemnitaire, Règlement intérieur, Délibérations cadre....)
- Politique sociale (COS, CNAS...etc.)
- Urbanisme et instruction droit des sols à mettre en place
- Archives et capacité à être contrôlé sur 2017
- Question des locaux, du matériel, des véhicules de services.....etc.
- Continuité des projets en cours

Afin de réaliser ces missions, des externalisations seront envisagées le moment venu.

MALGRE TOUTES CES ANTICIPATIONS ; BEAUCOUP DE CHANTIERS RESTERONT EN SOUFFRANCE. CERTAINES DECISIONS POURRONT ETRE PRISES DES L'ELECTION DE L'EXECUTIF (RELATIVE AUX AGENTS NOTAMMENT), D'AUTRES NON, CERTAINES SERONT A CREUSER DE 2017 à 2020.

LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC DOIT ETRE TOTALE (Paie, Services enfance jeunesse, TAP, Ordures Ménagères, projet en cours, Informatique, bibliothèque.... etc.)

Projet n°4 : CC Haut Livradois + CC Livradois Porte d'Auvergne + CC Pays d'Ambert + CC Pays d'Arzac + CC Pays de Culhat + CC Pays d'Olliergues + CC Vallée de l'Ance				
Types de compétences	Identité de périmètre	Inclusion du périmètre du syndicat dans celui de l'EPCI	Inclusion du périmètre de l'EPCI dans celui du syndicat ou chevauchement de périmètre	Potentiel de dissolution
Obligatoires au 1er janvier 2017	Dissolution	Dissolution / perte de compétence	Maintien	au 01/01/2017
Promotion du tourisme (dont création d'offices)		Syndicat touristique du Livradois		1
Aires d'accueil des gens du voyage				0
Collecte et traitement des déchets ménagers			VALTOM	0
Obligatoires au 1er janvier 2018	Dissolution	Dissolution / perte de compétence	Maintien	au 01/01/2018
Milieux aquatiques et inondations (GEMAPI)				0
Obligatoires au 1er janvier 2020	Dissolution	Dissolution / perte de compétence	Maintien	au 01/01/2020
Assainissement			SIVOM de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise	0
Eau			SIAEP de La Faye SIAEP du Bas Livradois	0
Autres Compétences	Dissolution	Dissolution / perte de compétence si l'EPCI choisit d'exercer cette compétence	Maintien	à la création
Affaires scolaires			SI pour la gestion du RPI SI du collège de Saint-Dier d'Auvergne	0
Action sociale				0
Affaires touristiques et culturelles		SIVOM de Marat-Vertolaye SM Activités de pleine nature des crêtes du Forez	SI Ciné Parc Syndicat d'animation musicale en Livradois-Forez	2
Transports et voirie		SI des transports du Haut Livradois	Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez	1
Autres / Multiples compétences	SIVOM d'Ambert	SI pour l'aménagement de Masselèbre SIVOM du canton de Viverols	SIEG	3

QUESTIONS EN SUSPENS

- Validation de la méthode proposée
- Mise en place du calendrier de travail commun (réunion directeurs prévue Lundi 14 décembre)
- Comité de pilotage: Ouverture à d'autres élus ??? Partenaires dès la phase 2 ???
- Quid des directeurs de syndicats
- Délibération donne mission aux directeurs des EPCI de travailler à l'organisation du futur EPCI
- Inscriptions de crédits études sur BP2016 à hauteur de X €/ EPCI et maîtrise d'ouvrage?
- Réunions de personnels et informations



REMARQUES FORMULEES PAR LES ELUS

Pour M. COUPAT – Président CC Haut Livradois

- Valide la démarche et intérêt de la charte de territoire
- Souligne nécessité continuité au 1^{er} janvier 2016 qui doit obligatoirement être anticipée côté organisation et mise en place.
- Accompagnement des agents par les élus
- Remarques DETR et ses modalités de financement

Pour M. BRAVARD – Président de la CC Vallée de l'Ance

- Valide la démarche et souligne l'importance de bien respecter l'ordre des différentes phases. D'abord la charte de développement (le projet), ensuite l'organisation à son service

Pour M. BARRIER – Président de la CC Livradois Porte d’Auvergne

Travailler d’abord aux compétences puis au projet de territoire avec le nouvel exécutif. C’est quasiment la même chose si ce n’est la charte en phase 1.

Pour M. GORBINET – Président de la CC Pays d’Ambert

Elargir le copil ; plusieurs possibilités : 2 représentants par cocom (chaque cocom choisit sa représentation et l’équilibre ville/campagne), n’intégrer que les maires de + 1 000 habitants. Quand et comment on associe tous les maires dans ce processus?

Comment communiquer auprès des habitants sur le processus et tout au long de la démarche?

Bien faire valider chaque étape par le conseil communautaire ; peut être par un système de double vote un s’exprimant au niveau de l’assemblée et un s’exprimant sur le nombre de communes pour ou contre (si ce n’est pas trop lourd).

Pour M. FOURNET-FAYARD – Président de la CC Pays d’Olliergues

?

Pour M. DAURAT – Président de la CC Pays d’Arlanc

?

Pour M. GRENIER – Président de la CC Pays de Cunlhat

?

Vos réactions



Ebauche d'un projet commun

- Première ébauche d'une charte de territoire (DOCUMENT DE TRAVAIL)

L'ambition de ce travail est de positiver la fusion des Epci de l'arrondissement d'Ambert. Identifier les points communs et se réunir sur une charte de territoire. Ce projet permettrait ensuite de décliner une organisation à son service. Organisation qui permettrait d'anticiper la fusion et de travailler à l'écoute de nos personnels. Ce projet pourrait être scellé par un pacte de territoire regroupant tous les représentants politiques et administratifs : un véritable signal en direction des habitants de l'arrondissement.

3 Axes: Objectif: une charte simple compréhensible par tous

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS ET FAVORISER LE MAINTIEN DE LA POPULATION

- Mailler le territoire de services de proximité : Maison des services, Maisons de santé, Maison de l'enfance et services enfance jeunesse, Animation et équipements culturels, Mission accueil spécifiques, Services du bien vieillir
- Développer le numérique et ses applications sur le territoire
- Construire une politique commune en matière d'habitat, d'urbanisme
- Conforter le cadre de vie (Environnement, Loisirs, sports, Social..)

S'APPUYER SUR LES RESSOURCES LOCALES POUR DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE AU SEIN DU PNR LIVRADOIS FOREZ

- Conforter une agriculture de montagne de qualité : Développer les circuits courts, les produits à forte valeur ajoutée
- Affirmer une destination touristique Ambert – Livradois Forez et la décliner en territoire d'accueil
- Mobiliser la ressource bois et créer de la valeur ajoutée localement
- Créer Produire de l'énergie localement et œuvrer à la baisse de consommation énergétique
- Détecter des projets de toute nature, les appuyer

LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT AU CENTRE DE LA NOUVELLE REGION

- Un EPCI territoire proche de ses habitants, de ses communes.
- Un territoire en lien avec les bassins de vie proches : Thiers, Issoire, Montbrison, St Etienne, Clermont
- Un territoire innovant, réactif qui s'intègre dans les réseaux supra (Europe, Région, Etat, entreprises...)
- Un territoire représenté dans les instances départementales et régionales
- Un territoire en veille stratégique (veille scientifique et réglementaire, partenariat recherche avec universités, diffusion de l'information...) capable de s'intégrer dans des politiques élargies (Europe, Etat, entreprises...)
- Un territoire aux multiples partenariats (Parc, ARDTA...)
- Un territoire en lien avec les forces vives du territoire (entreprises, associations, citoyens...)
- Un territoire conscient des interrelations urbain-rural et qui consolide les complémentarités-solidarités :
Reconnaitre les centralités d'Ambert pour certains équipements et étendre les services sur les territoires.
(Piscine, Abattoir, Salle de spectacle, Centre Hospitalier et urgences, Cinéma, Ecole de musique...)

Vos réactions



REMARQUES